

**COMPTE RENDU PARTIEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2025**

L'an 2025, le 10 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, convoqué le 5 septembre 2025, s'est légalement réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert JOLLIET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 15

Étaient présents : Hubert JOLLIET, Marc SEVIN, Nadine JOVENIAUX, Claude PELLETIER, Catherine LEGRAND, Christophe BAZILLE, Marie-Noëlle DEFORGES, Brigitte BLAIN, Yoann ROBIN, Augustin-Marie CAUCHOIS, Jean-Luc CHARRON, Dominique LORCET, Béatrice PRÉVOST, Christine MONTIGNY, Denis HÉNAULT

Pouvoirs : 6

Approbation du dernier procès-verbal :

Les membres approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 juin 2025.

2025-024 – Attribution du marché de travaux « Programme de voirie 2025 – Rue de la Croûte Sèche et rue du Levrain »

A l'unanimité, le Conseil Municipal **valide** la proposition faite par le cabinet INCA dans le rapport d'analyse des offres ; **attribue** le marché de travaux « Programme de voirie 2025 – Rue de la Croûte Sèche et rue du Levrain », à l'entreprise TPL (Les Travaux Publics du Loiret), pour un montant de 165 000 € HT, soit 198 000 € TTC ; **autorise** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux, et tous documents nécessaires à sa réalisation.

2025-025 – Budget principal : décision modificative n° 1

A l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** les modifications budgétaires comme suit :

BUDGET PRINCIPAL				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Intitulé	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
RECETTES				
R002		Résultat de fonctionnement reporté		1 289,89 €
DÉPENSES				
61	615232	Entretien et réparation sur réseaux		1 289,89 €

2025-026 – Conventions avec l'association Cigales et Grillons, pour l'organisation des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et accueils périscolaires durant les périodes scolaires et vacances scolaires : actualisation des tarifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal **fixe** les frais comme suit, pour les conventions passées avec l'association Cigales et Grillons (convention association / commune et conventions tripartites avec les communes de Gidy et Cercottes) :

Convention pour l'organisation de l'ALSH et accueil périscolaire <i>Tarifs applicables à compter de l'année 2026</i>	<i>Taux d'effort</i>	
	Mercredi	1,7 %
	Vacances scolaires	1,6 %
Périscolaire (matin et soir)	0,4 %	
Conventions tripartites avec Cercottes et Gidy <i>Tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2025/2026</i>	<i>Prix</i>	
	Mercredi	35 € / jour / enfant
	Journée vacances	35 € / jour / enfant
Frais de structure	12 € / jour / enfant	

et **autorise** Monsieur le Maire à signer les dites conventions modifiées.

2025-027 – Modification du temps de travail de l'agent au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe et actualisation du tableau des effectifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal **modifie** le temps de travail de l'agent employé au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à 7,25/20^{ème} et modifie, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit :

ANNEXES

Délibération n° 2025-028

